

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 358 Subvention (4.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi, 4, rue Saint-Pétersbourg 75008 Paris pour la réalisation de ses projets en 2019. 2019-02992, 19702

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO